

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le camp d'été organisé du 10 au 17 août 2013 par l'association AstroDécouverte est destiné à tous les jeunes (garçons et filles) entre 10 et 15 ans qui ont envie de découvrir l'astronomie et de passer une semaine de vacances agréable avec d'autres jeunes du même âge.

Les conditions suivantes sont acceptées par tous les participants à ce camp et par leurs représentants légaux.

Inscriptions

Afin de valider l'inscription, un acompte de 100 CHF par enfant est à payer sur le compte bancaire de l'association. Ce montant est déductible du prix du camp.

Le camp est limité à 20 participants. Le nombre de place libre peut être consulté sur notre site internet : www.astrodecouverte.ch.

Les inscriptions sont considérées dans l'ordre de réception de l'acompte. Les inscriptions qui nous parviennent alors que le camp est déjà complet seront mises sur une liste d'attente. Ces personnes seront contactées en cas de désistement d'un participant. Les personnes dont l'inscription ne peut être confirmée seront remboursées de l'acompte versé.

Les personnes dont l'inscription est confirmée recevront un courrier en juin avec les informations détaillées. Une feuille de renseignements complémentaire sera à renvoyer par poste.

Paiements et réductions

Le paiement de l'entier du prix du camp (370 CHF) est à effectuer au plus tard le 30 juin 2013 sur le compte bancaire de l'association. Si plusieurs enfants vivant sous le même toit participent au camp, le prix est alors de 350 CHF par enfant.

Annulation de participation et séjour écourté

Tout désistement doit nous parvenir par écrit. Un remboursement est envisageable si :

- La désinscription nous parvient plus de 30 jours avant le début du camp.
- La désinscription se fait pour des motifs bien justifiés (accident, maladie grave, ...). L'association apprécie seule la validité des motifs avancés.
- Le participant qui se désinscrit trouve un autre jeune pour le remplacer.

Pour toute autre situation, l'entier du prix du camp est due. **Dans tous les cas, l'acompte n'est pas remboursé.**

Tout séjour écourté volontairement par un participant ou pour des raisons disciplinaires ne donne lieu à aucun remboursement ou réduction. Les frais occasionnés pour le retour sont à la charge du participant.

Annulation du camp

Jusqu'à deux semaines avant le départ, AstroDécouverte peut annuler le camp si le nombre d'inscription s'avérait insuffisant ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. Dans ce cas, le montant payé est remboursé.

Règles de camp

Bien que le camp soit mixte, AstroDécouverte s'oppose à toute mixité nocturne dans les dortoirs.

Des règles claires quant à la discipline, aux horaires et à la vie commune seront fixées par les moniteurs au début du camp. Le non-respect de ces règles peut entraîner un renvoi aux frais du participant.

Assurances et accidents

Responsabilité civile : Les dégâts causés entre participants, au chalet loué, au matériel de camp ou à l'intérieur du camp sont à la charge des protagonistes.

Assurance maladie et accident : Elle est obligatoire et à la charge de chaque participant.

En cas d'accident ou de maladie durant le camp, les moniteurs prennent les dispositions jugées nécessaires. Au besoin, ils peuvent décider seuls d'effectuer une consultation médicale (pharmacie, médecin, hôpital). Les frais liés à ces consultations exceptionnelles ne sont pas à la charge du camp.